RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

DECISION N°26-064/HAAC DU 02 NOVEMBRE 2026

PORTANT NOMINATION DE MADAME AURORE BILOLA Y. G. SAIZONOU AU POSTE DE DIRECTRICE REGIONALE OUEME-PLATEAU DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

LE PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n°2025-20 du 17 décembre 2025 portant révision de la Constitution ;

Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7ème) mandature ;

Vu l'installation officielle de la septième (7ème) mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication le 22 juillet 2024 ;

Vu le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article premier : Madame **Aurore Bilola Y. G. SAIZONOU** est nommée Directrice Régionale Ouémé-Plateau de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Article 2 : La présente décision, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature.

Elle sera publiée au Journal Officiel.

Cotonou, le 02 novembre 2026

Le Président



Edouard C. LOKO

Ampliation :

-	Conseillers	8
-	DC	1
-	SG	1
-	SGA	1
-	SE/RIARC	1
-	Directeurs	6
-	Directeurs régionaux	6
-	C/SRH	1
-	Chrono	1
-	Intéressée	1
-	Dossier	1